

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, le Maire

Étaient absents : MM JEANDIN MOUCHARD

MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG : AVENANT N°1 AU LOT N°3 PLANTATIONS ESPACES VERTS

En raison de sujétions techniques imprévues, il est nécessaire d'établir un avenant au lot n°3 Espaces Verts, dont le titulaire est l'entreprise LEMIRE-Rue Pierre Corneille 76122 GRAND QUEVILLY.

Le montant de l'avenant n°1 au lot n°3 est une moins valus de :

H.T 2 794 € 70
T.T.C 3 342 € 46

Le nouveau montant du marché après déduction de cet avenant s'élève à :

H.T 17 066 € 30
T.T.C 20 411 € 30

RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Les courts de tennis construits en 1975 sont à rénover.

Le devis descriptif estimatif des travaux à réaliser sur les deux courts de tennis. Le montant chiffré par la Société Tennis Jean Becker, 58 bis rue de Canteloup 33170 GRADIGNAN

Il s'élève à H.T 35 271 € 25
T.T.C 42 184 € 42

Une subvention du Conseil Général sera demandée au Conseil Général

CENTRE DE LOISIRS ORGANISÉ EN AVRIL 2005 : TARIFS

Les tarifs sont fixés à :

Quotient Familial	Tranche	Tarif journalier avec repas	Tarif journalier sans repas	Tarif 2 semaines avec repas
- de 366 €	A	6,95 €	4,09 €	61,29 €
366 à 427 €	B	7,66 €	4,80 €	67,42 €
427 à 488 €	C	8,33 €	5,47 €	73,55 €
+ de 488 €	D	9,09 €	6,23 €	79,68 €
SIVOS	E	9,09 €	6,23 €	79,68 €
Extérieur	F	12,56 €	9,70 €	110,32 €

Le quotient familial sera déterminé sur présentation de l'avis d'imposition de l'année 2003 et de l'attestation de versement des Allocations par la Caisse d'Allocations Familiales.

CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D'AGENTS D'ANIMATION

Les postes suivants sont créés :

2 emplois au grade d'agent d'animation, à l'indice brut 260, pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 9 au 22 avril 2005. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

2 emplois au grade d'agent d'animation, à l'indice brut 245, pour assurer les fonctions d'animateur du Centre de Loisirs du 9 au 22 avril 2005. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures. Ces agents seront stagiaires – BAFA.

CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ANIMATEUR PENDANT LES VACANCES DE PÂQUES

Un emploi saisonnier d'animateur est créé pour remplacer l'agent titulaire du poste qui sera détaché à la direction du Centre de loisirs du 11 avril au 23 avril 2005

L'emploi contractuel au grade d'animateur sera rémunéré à l'indice brut 298. La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures.

TARIFS DES ANIMATIONS

Le tarif est fixé à

Val de Saône	Extérieur
2 € 00	Patinoire
2 € 50	Cinéma
2 € 50	2 € 00

REVERSEMENT DE PARTICIPATION À BELLEVILLE EN CAUX SUR LES TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION

Des travaux de mise aux normes réalisés en 1996 à la station d'épuration ont été financés à hauteur de 50 % par les communes de Val de Saône et Belleville en Caux soit 21 416 € 53 par Commune

Compte tenu de l'augmentation des habitations raccordées et des projets de construction sur les deux Communes, la station d'épuration arrive à saturation.

Pour débloquer cette situation, la commune de Belleville en Caux effectuera un retrait partiel de la station.

En contre partie, la Commune de Val de Saône lui reversera un montant de 8 000 € 00

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS

Une convention définissant également les conditions d'affectation de ses logements est établie

ACHAT DE RADIATEURS POUR LES VESTIAIRES DE FOOTBALL

4 radiateurs infrarouges sont achetés pour les vestiaires de football.

Le montant chiffré par le Groupe Normand d'Électricité-Route de Lyons 76000 ROUEN –s'élève à :

H.T 3 805 € 70
TTC 4 551 € 62

ABONNEMENT A L'ADSL

Un abonnement haut débit ADSL est souscrit auprès de Wanadoo en 2048/128 K au prix de 34 € 90 TTC par mois (offre promotionnelle de 29 e 90 pour les six premiers mois).

La durée de l'engagement est de 12 mois. Le prix de la location de la Livebox s'élève à 3 € 00 TTC par mois.

TRAVAUX DE MAÇONNERIE DANS L'ATELIER COMMUNAL

L'entreprise Jérôme MASSÉ 76560 Ancourteville sur Héricourt effectuera les travaux de maçonnerie pour un montant de

H.T 3 805 € 70
TTC 4 551 € 62

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL SUR LE RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

La réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom de la voie nouvelle, du centre bourg et de la zone d'activité de Varvannes par le SIER de Tôtes dans le cadre de la 52^e tranche sont terminés au compte d'investissement 238 – 87.

La dépense prévue sera imputée en section de fonctionnement à l'article 605 achats de matériels, équipements et travaux.

DIVISION D'UN TERRAIN COMMUNAL EN 7 PARCELLES DE JARDIN

La parcelle cadastrée n° ZC 19 en jardins sera louée. Le découpage est le suivant :

- 6 parcelles de 20 mètres linéaires
- 1 parcelle de 30 mètres linéaires

Le prix au mètre linéaire est fixé à 1 € 00.

Les attributions se feront par ordre d'arrivée des demandes.